

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

Le 22 janvier 2024

**Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel
d'offres**

Mandat SMCE235388001

Conclure une entente-cadre avec le regroupement formé par Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets d'accessibilité universelle, pour une période de 5 ans, avec 1 option de prolongation de 12 mois - montant estimé de l'entente : 2 594 263,70 \$, taxes incluses (contrat : 2 161 886,42 \$ + contingences : 432 377,28 \$) - Appel d'offres public (23-20161) - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE235388001

Conclure une entente-cadre avec le regroupement formé par Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets d'accessibilité universelle, pour une période de 5 ans, avec 1 option de prolongation de 12 mois - montant estimé de l'entente : 2 594 263,70 \$, taxes incluses (contrat : 2 161 886,42 \$ + contingences : 432 377,28 \$) - Appel d'offres public (23-20161) - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 20 décembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 janvier 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont expliqué que le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) soutient la mise en œuvre de projets en accessibilité universelle dans les bâtiments municipaux. Cette entente-cadre, dont une partie est destinée aux arrondissements via le Programme d'accessibilité universelle, prévoit des services professionnels d'architecture et d'ingénierie. L'entente précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et ayant atteint le montant maximal autorisé, une nouvelle entente s'avérait nécessaire.

Un appel d'offres a été publié du 30 août au 16 octobre 2023, pour une durée de 47 jours. Il y a eu dix preneurs du cahier des charges, parmi lesquels trois ont déposé une soumission. Chacune des soumissions a été déclarée conforme et a atteint la note intérimaire de passage. Le regroupement ayant obtenu le meilleur pointage est Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et Associés inc. Le prix déposé présente un écart de (-27,22 %) avec l'estimation et de 53,51 % avec le regroupement ayant obtenu la deuxième meilleure note. Ces écarts sont principalement attribuables aux différences en pourcentage d'honoraires professionnels en ingénierie, qui est proportionnellement moins que l'estimation et que la soumission du regroupement ayant obtenu la deuxième meilleure note. D'après les personnes invitées, le regroupement adjudicataire, qui est le même que l'entente précédente, s'est sans doute appuyé sur son expérience pour évaluer l'implication des professionnels d'ingénierie dans les travaux et a ajusté sa soumission en conséquence.

Les responsables ont tenu à souligner que tout retard dans l'octroi de cette entente entraînerait des impacts sur certains projets en accessibilité universelle, dont les étapes de planification et de conception doivent commencer dès cet hiver. Puisque le regroupement adjudicataire a obtenu un pointage évalué satisfaisant par le comité de sélection et que l'écart est en faveur de la Ville, les personnes-ressources ont recommandé de conclure l'entente-cadre avec Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et Associés inc.

Durant la période de questions qui a suivi la présentation, la Commission a demandé si l'entente incluait les chalets de parc. Les responsables ont précisé que le programme s'appliquait à l'ensemble des bâtiments qui sont de compétence locale, incluant les chalets de parc. Par ailleurs, bien que cette entente-cadre soit disponible, il est néanmoins possible de choisir de publier un appel d'offres exclusif pour un projet en particulier.

Enfin, les commissaires ont demandé que la liste des projets réalisés dans le cadre de la dernière entente-cadre soit ajoutée au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE235388001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.